



**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Communautaire**

Séance du 23 mars 2023 à 18 heures 30

N°23-03-2023/09 – VOTE DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS POUR 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-huit heures trente minutes, sur convocation dématérialisée de Monsieur Harold HUWART, Président, en date du dix-sept mars deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de son Président, dans la salle Simone SIGNORET de Nogent-le-Rotrou, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46

ETAIENT PRESENTS : 27 – Marc AUBRY, Guy BOCQUILLON, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Nadine CHAILLOU, Jean-Claude CHEVEE, Stéphane COURPOTIN, Jérémie CRABBE, Pascale DE SOUANCE, Gérard DEVOIR, Jean-Claude DORDOIGNE, Estelle DUEZ, Pierre FERRE, Éric GIRONDEAU, Harold HUWART, Béatrice LIZIARD, Christine MASDOUMIER-GAUVIN, Pascal MELLINGER, Gérard MORAND, Angélique PAILLARD, Julie RACHEL, Jannick RIBAUT, Roselyne RICHARD-BRULE, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Josiane SEIGNEUR, Alain VILLETTE délégués titulaires ;

Représentés : 0 –

Absents : 6 – Jean-Albert BASSOULET, Daniel BOUYGUES, Rudy BUARD, Bertrand DE MONICAULT, Nicole DELASSAU, Claude EPINETTE,

Pouvoirs : 13 – Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU à Martine CARRE-AVELINE, Thomas BLONSKY à Alain VILLETTE, Guillaume CARAYON à Josiane SEIGNEUR, Amadys CASTANIER à Pascale DE SOUANCE, Catherine CATESSON à Jean-Claude DORDOIGNE, Sylvie CHERON à Stéphane COURPOTIN, Jean-Pierre HUGUET à Estelle DUEZ, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE à Eric GIRONDEAU, Philippe PEILLON à Jérémie CRABBE, Marc PETAGNA à Alain VILLETTE, Marie POIRIER à Gérard DEVOIR, Michel THIBAUT à Guy BOCQUILLON, Alain VERGNOL à Jannick RIBAUT,

Secrétaire de séance : Philippe RUHLMANN

Monsieur le Président propose à ses collègues de tenir compte de l'inflation dans la fixation des tarifs de l'accueil de loisirs (alimentation, énergie, fournitures diverses, transport...).

Il propose d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2023 une augmentation de 5,99% correspondant à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages entre janvier 2022 et janvier 2023.

Accueils de loisirs sans hébergement et Espace Jeunes de la Communauté de Communes du Perche
Proposition de changement de tarif applicable à partir du 1er avril 2023

Indice mensuel des prix à la consommation de l'ensemble des ménages : (+5.99%)

Au 01/01/2022 = 108.12

Au 01/01/2023 = 114.60

Residents Communauté de Communes du Perche

Tarif Journée avec repas et goûter		
Tranches	2022	Proposition 2023
		2022 (+5.99%)
0/250	5.93 €	6.28 €
251/400	6.44 €	6.82 €
401/475	7.35 €	7.79 €
476/625	8.17 €	8.66 €
626/775	9.39 €	9.96 €
776/1000	10.47 €	11.09 €
1001/1150	11.43 €	12.12 €
1151/1361	13.37 €	14.17 €
plus de 1361	13.88 €	14.71 €

Tarif 1/2 journée avec repas et goûter		
Tranches	2022	Proposition 2023
		2022 (+5.99%)
0/250	4.24 €	4.50 €
251/400	4.45 €	4.71 €
401/475	4.91 €	5.20 €
476/625	5.26 €	5.58 €
626/775	5.93 €	6.28 €
776/1000	6.44 €	6.82 €
1001/1150	6.90 €	7.31 €
1151/1361	7.92 €	8.39 €
plus de 1361	8.17 €	8.66 €

Si journée ou demi-journée sans repas, il faut déduire 2,00 € sur le tarif applicable. (inchangé)

Tarif périscolaire journalier		
Tranches	2022	Proposition 2023
		2022 (+5.99%)
0/250	1.17 €	1.24 €
251/400	1.25 €	1.33 €
401/475	1.52 €	1.61 €
476/625	1.77 €	1.88 €
626/775	2.14 €	2.27 €
776/1000	2.46 €	2.61 €
1001/1150	2.66 €	2.82 €
1151/1361	3.40 €	3.60 €
plus de 1361	3.50 €	3.71 €

Residents hors Communauté de Communes du Perche

Tarif Journée avec repas et goûter		
Tranches	2022	Proposition 2023
		2022 (+5.99%)
0/250	10.11 €	10.71 €
251/400	10.87 €	11.52 €
401/475	12.56 €	13.31 €
476/625	13.78 €	14.61 €
626/775	15.92 €	16.88 €
776/1000	17.81 €	18.88 €
1001/1150	19.19 €	20.34 €
1151/1361	22.86 €	24.23 €
plus de 1361	23.57 €	24.98 €

Tarif 1/2 journée avec repas et goûter		
Tranches	2022	Proposition 2023
		2022 (+5.99%)
0/250	6.33 €	6.71 €
251/400	6.69 €	7.09 €
401/475	7.46 €	7.90 €
476/625	8.17 €	8.66 €
626/775	9.24 €	9.79 €
776/1000	10.16 €	10.77 €
1001/1150	10.82 €	11.47 €
1151/1361	12.66 €	13.42 €
plus de 1361	13.02 €	13.79 €

Si journée ou demi-journée sans repas, il faut déduire 2,00 € sur le tarif applicable. (inchangé)

Forfait Espace Jeunes (hors camp et séjour) :

Tarif annuel par jeune de plus de 11 ans (de date à date):	20 €
Tarif annuel par jeune de plus de 11 ans dont la famille est adhérente de l'EVS (de date à date)	10 €
Sortie (qui coûte à la CDC moins de 15€) :	2.50 €
Sortie (qui coûte à la CDC moins de 15€) :	5.00 €
Tarif du repas (fourni pour déjeuner, pique-nique...)	2.50 €

Autres tarifs

Tarif du repas à l'accueil de loisirs pour les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs :	2.00 €
Tarif du repas à l'accueil de loisirs pour les commensaux :	5.15 €
Forfait par jour de camp :	7.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, valide cette proposition.

Harold HUWART,
Président de la Communauté
de Communes du Perche



Philippe RUHLMANN,
Le secrétaire de séance



Certifié exécutoire le présent acte compte-tenu de la transmission en Préfecture le : 03 AVR. 2023

Publication/Notification/Affichage le : 04 AVR. 2023

Délais de recours : 2 mois à compter de la publication, notification, affichage

Pour Le Président,
Vice-Président.e délégué.e,

